

TRÉMEHEUC

n°19 - mai 2016

BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Les communes connaissent plusieurs types de documents budgétaires mais, matériellement, il n'existe qu'un seul budget, le budget primitif, qui indique aussi précisément que possible l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année.

La structure d'un budget compte deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. A l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres qui correspondent à chaque type de dépenses et de recettes. Ces chapitres sont eux-mêmes divisés en articles.

- **La section de fonctionnement regroupe :**

Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune : les charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, les intérêts de la dette, les dotations aux amortissements, les provisions.

Toutes les recettes que la commune peut percevoir comme les transferts de charges, les dotations de l'Etat, les impôts et taxes.

- **La section d'investissement comporte :**

En dépenses : le remboursement du capital de la dette et les frais d'équipement de la commune (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...).

En recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'Etat.

Rappel du compte de gestion et du compte administratif 2015, approuvés lors du conseil municipal du 8 avril 2016 :

- Excédent de fonctionnement : 181110,18 € - Excédent d'investissement : 3075,27 €

La commune n'est pas déficitaire et dispose de ressources pour l'année 2016, de 181 110.18 € en fonctionnement et de 3 075.27 € en investissement.

Vote des taux d'imposition 2016 avant l'approbation du budget primitif :

Les taux d'impositions n'évoluent pas en 2016.

	Bases	Taux votés	Produits en €
Taxe d'habitation :	264600 €	12,73 %	33684 €
Taxe foncière propriétés bâties :	213700 €	14,60 %	31200 €
Taxe foncière propriétés non bâties :	23700 €	38,29 %	9075 €
Produit attendu des trois taxes directes locales :			73959 €

Coordonnées

✉ 4, rue du Taillis
35 270 TRÉMEHEUC
☎ 02 99 73 22 26
mairie@tremeheuc.fr
www.tremeheuc.fr

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :
De 10h00 à 12h30
Et de 14h00 à 16h30
Le vendredi :
De 10h00 à 12h30

Tarifs de la salle communale

175 € la journée
260 € avec le lendemain

AGENDA

Vendredis 6,13,20 et 27 mai
Collecte des ordures ménagères
(le matin)

Mercredis 4 et 18 mai
Collecte des sacs jaunes
(le matin)

Vendredi 13 mai
Conseil Municipal

Maisons Fleuries 2016

Les élus, lors du Conseil Municipal du vendredi 19 février 2016 ont décidé de reconduire le concours des Maisons Fleuries.

Le concours est ouvert à tous les habitants de Trémeheuc. Les **inscriptions sont ouvertes jusqu'au 17 juin 2016**. Rapprochez-vous de la mairie pour vous inscrire.

Comité des Fêtes

Vendredi 20 mai

Réunion de bénévoles pour
le concert d'Emile et Images
(à 20h)

Vote du budget primitif 2016

Sur les 181 110.18 € de résultat de fonctionnement, 100 000 € ont été affectés à la section d'investissement pour couvrir les besoins en travaux mais aussi les emprunts 2016. Les travaux budgétisés concernent notamment la voirie, la salle communal et le commerce.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	DEPENSES	BP 2016
011	Charges à caractère général	50217.99 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	88300.00 €
65	Autres charges de gestion courante	51549.87 €
66	Charges financières	9100.00 €
67	Charges exceptionnelles	550.00 €
022	Dépenses imprévues	2000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	119381.69 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	933.00 €
TOTAL		322032.55 €

Chapitres	RECETTES	BP 2016
70	Produits des services et du domaine	2433.96 €
73	Impôts et taxes	123023.37 €
74	Dotations, subventions, participations	67103.70 €
75	Autres produits de gestion courante	18196.46 €
013	Atténuation de charges	30164.88 €
002	Excédent antérieur reporté	81110.18 €
TOTAL		322032.55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	DEPENSES	BP 2016
16	Emprunts et dettes assimilées	34850.00 €
20	Immobilisations incorporelles	139.00 €
204	Subventions d'équipement versées	8705.85 €
21	Immobilisations corporelles	47902.53 €
23	Immobilisations en cours	273818.94 €
TOTAL		365416.32 €

Chapitres	RECETTES	BP 2016
10	Apports, dotations et réserves	114914.00 €
13	Subventions d'équipement	127112.36 €
021	Virement de la section de fonctionnement	119381.69 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	933.00 €
001	Excédent antérieur reporté	3075.27 €
TOTAL		365416.32 €



Information Communale

Ces dernières semaines, plusieurs propriétaires ou locataires de parcelle ont défriché et abattu des haies protégées et des espaces boisés classés sans autorisations. Monsieur le Maire, qui dispose des pouvoirs de police judiciaire, doit prévenir les auteurs de l'abattage d'arbres inscrits au PLU et a l'**obligation** d'informer les services de l'Etat pour régulariser la situation selon le code de l'urbanisme.

Le Service Economie et Agriculture Durable (SEAD), qui traite des aides PAC, demande que les destructions, déplacements ou remplacements de haies soient déclarés à la DDTM. Ne pas le faire, expose à des pénalités au titre de la conditionnalité (BCAE 7).

Dans les deux cas cités ci-dessus, n'hésitez pas à contacter la Mairie pour plus d'informations.

CLASSES 6 Trémeheuc - Cuguen

Samedi 18 juin 2016, la commune de Trémeheuc et celle de Cuguen s'associent pour une journée conviviale autour des personnes de la classe 6. Tous les habitants peuvent participer à cette journée et s'inscrire au repas.

Programme : 11h30 - dépôt de la gerbe suivi de la photo, 12h30 - repas, 19h30 - buffet froid, 22h00 - soirée dansante

Menu repas adultes : 28 €

Cocktail maison, accompagné de ses amuses bouches

Assiette entre terre et mer

Trou normand

Noisettes de filet mignon sauce au cidre

Salade et ses deux fromages

Assiette de mignardises

Café-chocolat

Vins : Sauvignon, Rosé, Bordeaux

Menu enfants : 8 € (de 2 à 10 ans)

Chips pour l'apéritif

Entrée

Steak haché avec frites

Coca, jus d'orange et eau

19 h 30 : Buffet froid adultes : 10 € , dessert et café compris

Buffet froid enfants : 5 € (de 2 à 10 ans).

Contacts : Mme Joëlle DENIS au 02.99.73.18.25 et Mme Estelle Guédé au 06.78.94.48.82